

14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 104019 | De M. Jacques Myard (Les Républicains - Yvelines) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transports, mer et pêche | | Ministère attributaire > Transports |
| Rubrique > sécurité routière | Tête d'analyse > accidents | Analyse > conduite sous l'emprise de stupéfiants. lutte et prévention. |
| Question publiée au JO le : 16/05/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur un incident de circulation extrêmement grave qui a failli coûter la vie à 88 enfants de Maisons-Laffitte. Le 31 mars 2017, à 11 heures 30, sur l'autoroute A40 après le viaduc de Nantua, le conducteur d'un bus à double étage d'une société de transports publics d'Île-de-France s'est mis à conduire son véhicule en divaguant sur l'autoroute au risque de franchir le parapet et de tomber dans le vide. À la suite du contrôle des gendarmes, le conducteur s'est révélé être sous l'emprise de stupéfiants. Il aurait déjà été condamné par la justice à ce sujet, ce qui serait une récidive. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures efficaces de contrôle il compte mettre en place pour empêcher tout conducteur de bus de transports publics ou de poids lourds de prendre le volant et de conduire alors qu'il est sous l'emprise de stupéfiants.